

République Française

Département de la Moselle

Mairie de

HULTEHOUSE



Conseillers en fonction : 11
 Conseillers présents : 10
 Conseillers votants : 11

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 26 Février 2021 à 19 h 30

Convocation adressée le 22.02.2021

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

Etaient présents : DREYER Nadine, BAILLY Eric, HERTSCHUH Philippe, Myriam ZIMMERMANN, DEHLINGER Béatrice, WALCH Marc, Christian VATRY, MANSER Stéphane et HEINRICH Giselle

Absent excusé : BUCHY Vincent qui a donné procuration à DEHLINGER Béatrice.

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES FINANCIERES

1. Comptes administratifs et comptes de gestion
2. Affectations résultats
3. Vote des taxes communales
4. Subventions communales
5. Engagement dépenses avant budget : tables gîte et honoraires CLA Architecture
6. Adhésion groupement commandes : Contrôle poteaux incendie.

AFFAIRES FONCIERES :

7. Echange sentier Foell
8. Vente terrain communal à M Lecuyer au 12 Rue des Fontaines
9. Vente terrain maison des sœurs : FUND-SCHMIDT, BAUMGARTEN -RUBRECHT
10. Don terrains à la commune .

TRAVAUX :

- 11 .Adoption avant projet sommaire Réhabilitation Maison des Sœurs
12. Divers et communications

Point 1: Comptes administratifs et comptes de gestion 2020

Monsieur le maire soumet au conseil municipal les comptes administratifs 2020 .

En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter les comptes administratifs.

Mme DREYER Nadine, élue présidente de séance rapporte les comptes administratifs de l'exercice 2020, dressés par le maire.

M le maire ayant quitté la salle, Mme DREYER Nadine, présidente de séance donne acte de la présentation des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

SERVICE PHOTOVOLTAIQUE

Section d'investissement :

Dépenses : 5363.05

Recettes :	5117.05
Excédent reporté	1305.13
Excédent :	+ 1059.13
Section de fonctionnement	
Dépenses :	6511.24
Recettes :	6589.81
Excédent reporté	1119.05
Excédent	+ 1197.62
Résultat de clôture	+ 2256.75

SERVICE EAU

Section d'investissement :	
Dépenses :	30025.63
Recettes :	10962.63
Excédent reporté	28965.76
Excédent :	+ 9902.76
Section de fonctionnement	
Dépenses :	26013.45
Recettes :	38242.35
Excédent reporté	8266.02
Excédent	+ 20494.92
Résultat de clôture	+ 30398.68

SERVICE PRINCIPAL

Section d'investissement :	
Dépenses :	166266.05
Recettes :	87301.00
Excédent reporté	77491.09
Déficit :	- 1473.96
Section de fonctionnement	
Dépenses :	218103.45
Recettes :	281768.12
Excédent	20561.92
Excédent	+ 84226.59
Résultat de clôture :	+ 82752.63

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme DREYER Nadine , présidente de séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 Voix Pour approuve les comptes administratifs 2020.

Le conseil municipal déclare également que les comptes de gestions concernant l'exercice 2020 dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Les chiffres sont en conformité avec les comptes administratifs.

Point 2: Affectation des résultats**SERVICE PHOTOVOLTAIQUE**

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice soit un excédent de **1059.13 €**

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2020 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1197.62 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire au c /1068	0 €
Solde disponible en report à nouveau créditeur au c / 002	1197.62 €

SERVICE EAU

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice soit un excédent de **9902.76 €**

Vu le besoin de financement réel de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses (12902 € - 9902.75 €°)° soit un déficit de 2999.25€

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2020 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 20494.92€

-

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire au c /1068	2999.25 €
Solde disponible en report à nouveau créditeur au c / 002	17495.67 €

SERVICE PRINCIPAL

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice soit un excédent de **-1473.96 €**

Vu le besoin de financement réel de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses (-1473.96 € -27993 +17968 €°)° soit un déficit de - 11498.96€

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2020 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 84226.59€

-

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire au c /1068	11498.96 €
------------------------------------	-------------------

Affectation complémentaire	50 000.00 €
-----------------------------------	--------------------

Solde disponible en report à nouveau créditeur au c / 002	22727.63 €
---	-------------------

Adopté à l'unanimité

Point 3: Vote des taxes communales

	2020	2021
Taxe d'habitation	16.16	Néant
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11.35	11.35
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	96.16	96.16

Adopté à l'unanimité

Point 4: Subventions communales

Un montant de 2400 € a été délibéré concernant les subventions communales :

Ass Donneurs de Sang	400
Familles Rurales	300
Société d'Arboriculture	500
Inter Associations	800
Total Commune	2000
Club Vosgien	400
Prévention routière	
Lycée Erckmann Chatrian	
Scouts de France	
Total extérieurs	400
Total général	2400

Adopté à l'unanimité.

Point 5: Engagement dépenses avant budget

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal la création de crédits nouveaux dans la limite de ¼ du montant total de la section d'investissement de l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à engager les dépenses d'investissement suivantes :

Compte 2188 : acquisition tables gîte du gewinnwald pour un montant de 2726.47 €

Compte 2313 : Honoraires CLA Architecture Réhabilitation maison des sœurs pour un montant de 11944.96 €

- S'engage à inscrire ces crédits au budget primitif 2021
- Donne tout pouvoirs au maire à l'effet de signer les pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Point 6: Adhésion groupement commandes : Contrôle poteaux incendie

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et le décret n°2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les pompiers du SDIS. Mais compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes (ou leurs intercommunalités si la compétence leur a été transférée) sont dans l'obligation de reprendre ce contrôle, qui, au travers du nouveau règlement du SDIS, a été allégé pour être porté à une périodicité de 3 ans au lieu de 1 an actuellement.

Monsieur le maire ajoute qu'en complément, et afin que cette charge ne grève pas leurs finances et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités concernées (communes et intercommunalités) :

- d'une part, une baisse des cotisations du SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux (mise en place en 2019) ;
- d'autre part, la mise en place d'un groupement de commandes en vue de conclure des accords-cadres par lots, sur les 5 territoires de Moselle, afin d'optimiser et de réduire le coût de ces contrôles.

En effet, la mise en place d'un premier groupement de commandes a eu lieu en 2018, à travers un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 3 ans, pour chaque territoire, soit jusqu'au 01/08/2021. En sachant que les derniers bons de commandes s'exécuteront jusqu'au 31/12/2021. La démarche s'étant avérée concluante, ce nouveau groupement vise à renouveler ce dispositif pour les années à venir, à compter du 01/01/2022 et couvrant les années 2022, 2023 et 2024.

Monsieur le maire précise que le nouveau groupement de commandes, qui sera mis en place pour le 01/01/2022, n'engendrera aucun frais pour les membres. En effet, le Département de la Moselle, tant au titre de la solidarité territoriale, qu'en qualité de propriétaire de poteaux d'incendie, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées, ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique pour créer un groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants.

Monsieur le maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début des prestations sera fixé après la clôture du contrat actuel.

Monsieur le maire à la fin de son exposé, sollicite le conseil municipal sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Monsieur le maire entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal de la commune de Hultehouse :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Hultehouse au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
- **AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes au contrôle du parc d'hydrants seront inscrites aux budgets correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Point 7: Echange

A la demande de M FOELL Gérard 10 A Route de Lutzelbourg pour le déplacement du sentier communal du Gewinn qui se situe en plein milieu des parcelles 30 et 31 lui appartenant. La commune étant propriétaire de la parcelle 33 il serait judicieux de déplacer ce sentier auprès de celle-ci.

Vu le pv d'arpentage du géomètre en date 05.02.2021

Le conseil municipal , après en avoir délibéré :

- Autorise le déplacement du sentier communal Section 1 Parcelle 109 d'une superficie de 1.45 ares.
- Acte le nouveau sentier communal déplacé Section 1 Parcelle 108 d'une superficie de 1.56 ares
- Autorise le maire à procéder à l'échange des parcelles ci-dessous entre M FOELL Gérard et la Commune de Hultehouse :

La parcelle section 1 n° 109 appartiendra à M FOELL

La parcelle section 1 n° 108 sera classée dans le domaine public de la commune.

- Autorise le maire à procéder à cet échange sous forme d'acte de vente administratif
- Autorise Mme DREYER Nadine 1^{ère} adjointe à représenter la commune pour cet acte.

Adopté à l'unanimité.

Point 8: Vente terrain à M Lecuyer au 12 Rue des Fontaines

Monsieur LECUYER nouveau propriétaire au 12 Rue des Fontaines souhaite faire l'acquisition des parcelles communales qui entoure sa propriété en vue de :

- Déplacer l'entrée principale de la maison vers son pignon est
- D'agrandir la terrasse déjà existante vers le pignon ouest.

Point reporté à un prochain conseil en attendant de connaître l'emplacement exact du transformateur électrique rue des fontaines.

Point 9: Ventes terrains Maison des Soeurs

VENTE FUND SCHMIDT

VU le projet de viabilisation des terrains de la maison des sœurs

VU la délibération du conseil municipal en date du 05 Avril 2019 qui fixe le prix des terrains à vendre

VU la demande de M FUND Sébastien et de Mme SCHMIDT Laureen demeurant 8 Rue de la Gare 67700 SAVERNE pour l'acquisition des parcelles 99 et 106 Section 1 lieu-dit « Gewinn » d'une superficie de 14.13 ares

Le conseil municipal de la commune de Hultehouse, après en avoir délibéré :

- **Décide de vendre les parcelles section 1 n° 99 et 106 d'une superficie de 14.13 ares au prix de 50732€**
- Autorise le maire MOUTON Philippe ou l'adjoint M HERTSCHUH Philippe responsable des affaires foncières de la commune à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette vente (signatures auprès du notaire...).

VENTE BAUMGARTEN RUBRECHT

VU le projet de viabilisation des terrains de la maison des sœurs

VU la délibération du conseil municipal en date du 05 Avril 2019 qui fixe le prix des terrains à vendre

VU la demande de M BAUMGARTEN Daniel et Mme RUBRECHT Stéphanie demeurant 2 Rue Jean Macé 67100 STRASBOURG pour l'acquisition de la parcelle 102 Section 1 lieu-dit « Gewinn » d'une superficie de 14.09 ares

Le conseil municipal de la commune de Hultehouse, après en avoir délibéré :

- **Décide de vendre la parcelles section 1 n° 102 d'une superficie de 14.09 ares au prix de 52932€**

- Autorise le maire MOUTON Philippe ou l'adjoint M HERTSCHUH Philippe responsable des affaires foncières de la commune à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette vente (signatures auprès du notaire...).

Adopté à l'unanimité.

Point 10: Don terrains à la commune

Suite à la proposition de Mme SCHERER Muriel et de Mme LORIANTE Christine de faire don à la commune des terrains leur appartenant soit :

Section 02 Parcelle 33 Impasse de la Forêt d'une superficie de 4.93 ares

Section 03 Parcelle 285 Kinschel d'une superficie de 4.00 ares

Section C Parcelle 71 Bergmatt d'une superficie de 5.65 ares

Section D Parcelle 246 Kinschel d'une superficie de 9.42 ares

Section D Parcelle 254 Kinschel d'une superficie de 5.34 ares

Soit un total de 29.35 ares

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à procéder à l'acquisition de ces parcelles
- Autorise le maire à établir un acte de vente administratif
- Autorise Mme DREYER Nadine 1^{er} adjointe à représenter la Commune.

Adopté à l'unanimité.

Point 11: Adoption avant projet sommaire Réhabilitation Maison des Soeurs

Le cabinet CLA Architecture représenté par M LEHRER Cédric présente au conseil l'avant projet sommaire pour la Réhabilitation de la maison des sœurs en 4 logements et de la chapelle en loft.

L'avant projet sommaire s'élève à un montant HT de 769200.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte l'Avant Projet Sommaire tel que défini ci-dessus.
-

Adopté à l'unanimité.

Point 12: Divers et communications

Changement de prestataires :

- Pour la vérification des extincteurs : c'est la société SCHAEFFER de Phalsbourg qui a été retenue.
- Pour la vérification des défibrillateurs : c'est la société CARDIA PULSE qui a été retenue.

Construction boxes à chevaux : contrôle du site effectué par le maire afin de le mettre en conformité vis-à-vis du Règlement National d'Urbanisme.

S.C.O.T : La commune est incompatible avec le schéma de cohérence territoriale et doit réviser sa carte communale dans les trois prochaines années.

Le conseil municipal demande au maire une intervention du PETR dans la commune pour des explications plus approfondies.

Fuites d'eau : au 12 Rue de la côte, au niveau du gîte lors de la mise en place de la citerne de Gaz et au niveau des vestiaires communaux.

Compte FACEBOOK : le conseil municipal ne souhaite créer un compte facebook pour la commune car il ferait doublon avec la Vie à Hulthehouse.

Panneau Poket : proposé par Giselle semble une solution adaptée aux moyens de communications actuelles.

Questions de Mme ZIMMERMANN :

Chats abandonnés : demander aux propriétaires de prendre leur responsabilité et de stériliser leurs chats.

Une mise en place de Bancs aux endroits stratégiques de la commune pour les personnes âgées.

La séance est clôturée à 22 H 15.

SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL

MOUTON Philippe	
DREYER Nadine	
BAILLY Eric	
HERTSCHUH Philippe	
ZIMMERMANN Myriam	
BUCHY Vincent	ABSENT
DEHLINGER Béatrice	
WALCH Marc	
VATRY Christian	
MANSER Stéphane	
HEINRICH Giselle	